



Monsieur Philippe PERRIER
PERMAT SAS
Z.I. GENAY NEUVILLE "VERS LA DAME"

69730 GENAY

Réf. n° SR/MF

Riom, le 21 septembre 2020

Objet : Positionnement dans la démarche
Engagement Santé Sécurité année 2019

Cher(e) Collègue,

Vous avez inscrit votre entreprise dans la démarche engagement santé sécurité et répondu au questionnaire qui permet un positionnement au regard des quatre niveaux pour l'année 2019.

Concernant le point bonus 2020, il a été décidé en collège granulats du 12 juin, de ne pas rajouter de points de bonus sur les résultats 2019. En effet, les thèmes qui avaient été retenus lors de la commission du 13 février 2020 à Charbonnières, n'ont pu être réalisés en raison de nombreuses formations annulées, conséquences des mesures COVID 19 telles que la distanciation à mettre en place au sein des entreprises ou le confinement.

Ces thèmes pourront donc faire l'objet du bonus pour l'année prochaine :

- La Mise en situation d'urgence / simulation d'accident (Des scénarii sont disponibles dans le guide bonne pratique « exercice de mise en situation N° 10 »
- La réalisation d'une formation type RADA-R ou D.A.C., pour ceux qui n'ont pas obtenu les points en 2019

Au vu des réponses et justificatifs que vous nous avez communiqués, votre entreprise est positionnée au niveau « **Avancé** » pour l'année 2019. Le nombre de points comptabilisés est de **46** sur un potentiel de 60, la moyenne régionale étant de 53.25 pour les dossiers reçus en 2019.

Pour rappel, votre entreprise en 2018 était positionnée « Avancé » avec un total de 55 points.

Restant à votre disposition pour tout élément complémentaire, je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, en l'assurance de mes cordiales salutations.

Le Président de la Commission Santé Sécurité

Pour mémoire : barème ESS :

1. Signataire de 4 à 10 points
2. Engagée de 11 à 30 points
3. Avancée de 31 à 55 points
4. Confirmée de 56 à 60 points

Sébastien ROUX

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sébastien ROUX', is written over a faint yellow rectangular background.

9 avenue Georges Gershwin – 63200 RIOM

Tél. 04 73 86 07 16 - Fax 04 73 86 21 11 - Site internet : www.unicem.fr - E-mail : auvergne@unicem.fr

N° SIRET 779193200 00036 - CODE APE 911A

Tableau récapitulatif résultats de l'entreprise ESS 2019 : PERMAT SAS

Actions ou/et résultats	Nombre de points possibles	Nombre de points comptabilisés
▪ Signature et affichage dans chaque site de l'Engagement ainsi que des résultats annuels	4	4
▪ Mise à jour au minimum annuelle du Document Santé Sécurité (DSS)	5	5
▪ Mise en œuvre d'un plan d'action annuel	5	5
▪ Présence du directeur technique à toutes les visites avec l'OEP	5	5
▪ Concertation sécurité avec les entreprises extérieures	5	5
▪ Participation du signataire à la réunion régionale Santé-Sécurité ou forum sécurité	2	2
▪ Désignation du correspondant Santé-Sécurité	2	2
▪ Communication annuelle des informations Santé-Sécurité (<i>dossier complet envoyé dans les délais</i>)	2	0
▪ Accueil sécurité pour les nouveaux arrivants	5	5
▪ Formation/sensibilisation régulière du personnel à la prévention des risques	5	5
▪ Points Santé-Sécurité mensuels avec le personnel	3	3
▪ Nombre de remarques notées dans le dernier rapport de l'OEP (partie technique) <i>Nota : dans le cas d'entreprise multi sites, c'est la <u>moyenne régionale</u> des remarques cumulées de tous les sites qui est prise en compte</i>	0 à 9 remarques : 12 Points 10 à 30 remarques : 5 Points + de 30 remarques : 0 Point	La moyenne régionale des remarques techniques comptabilisées dans le ou les rapports OEP est de : 5 point(s)
▪ Réduction du taux de fréquence de l'entreprise ou maintien à 0	5	Votre taux de fréquence 2019 est de 73,91 0 point(s)
Total		46